



POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR

L'Union des producteurs agricoles

Le 2 mars 2021

Monsieur Justin Trudeau
Premier ministre du Canada
et chef du Parti libéral du Canada
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur Erin O'Toole
Chef de l'opposition
et chef du Parti conservateur du Canada
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur Jagmeet Singh
Chef du Nouveau Parti démocratique
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur Yves-François Blanchet
Chef du Bloc québécois
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Objet : Demande d'appui aux projets de loi C-216 et C-208

Monsieur le Premier Ministre,
Messieurs les Chefs de parti,

La crise sanitaire a mis en évidence l'intérêt renouvelé des Canadiennes et des Canadiens pour les aliments locaux. Elle nous a aussi permis de réaliser que la chaîne agroalimentaire canadienne est fragile et que notre sécurité alimentaire repose d'abord sur notre autonomie alimentaire. C'est pour cette raison que nous vous interpellons aujourd'hui pour aller de l'avant et au-delà des considérations partisans et donner suite à deux importants projets de loi : C-216 et C-208.

Toutes les formations politiques représentées à la Chambre des communes ont pris position à maintes reprises en faveur de la gestion de l'offre. Tout en vous remerciant de cet appui au nom des milliers de producteurs de lait, d'œufs et de volaille du Québec, nous constatons que cette démonstration n'a malheureusement pas empêché la conclusion d'accords commerciaux au prix de concessions significatives sur le marché canadien, particulièrement dans le secteur laitier.

À témoin, dans les trois derniers accords de libre-échange conclus par le Canada (Accord économique et commercial global, Accord de partenariat transpacifique global et progressiste et Accord Canada-États-Unis-Mexique), notre pays a cédé près de 8,4 % de sa production et de sa transformation laitière. Ce sont près de 800 millions de litres de lait qui ne seront plus produits annuellement par les producteurs canadiens, et à perpétuité. Ces accès au marché canadien représentent, à eux seuls, des pertes totales de revenus de plus de 450 M\$. Une fois les trois accords pleinement mis en œuvre en 2024, le Canada importera environ 18 % de sa production de lait, soit une perte de 1,3 G\$ par année en ventes pour les producteurs seulement. Ces pertes,



auxquelles il faut ajouter celles des secteurs de la volaille et des œufs, nuisent considérablement au développement de ces trois secteurs et au maintien des 350 000 emplois qu'ils génèrent. D'autant plus que les gains additionnels, notamment sur les marchés européens, tardent à se manifester, comme l'ont souligné récemment cinq anciens premiers ministres provinciaux et comme l'a reconnu la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada.

Il est temps de se rendre à l'évidence : céder à l'étranger des parts de marché garanties sur le marché canadien en retour de gains potentiels (et dans certains cas improbables) n'est pas une stratégie soutenable. Une position claire et en concordance avec vos engagements respectifs en faveur de la gestion de l'offre doit être prise par le Parlement. Il est très important pour nous que vous appuyiez le projet de loi C-216 qui, comme vous le savez, est à l'étape de la deuxième lecture. Ce projet de loi, déposé en février 2020 par le député bloquiste Louis Plamondon, forcerait le ministre des Affaires étrangères à ne pas prendre d'engagement, par traité ou entente en matière de commerce international, qui aurait pour effet soit d'augmenter le contingent tarifaire applicable aux produits laitiers, à la volaille ou aux œufs, soit de diminuer le tarif applicable à ces marchandises lorsqu'elles sont importées.

Au-delà des promesses et des engagements, les parlementaires canadiens doivent envoyer un signal clair à la fois aux producteurs sous gestion de l'offre et aux consommateurs canadiens qui attachent une importance sans précédent aux aliments de chez nous et à notre autonomie alimentaire. Le Canada doit afficher une position déterminée et affirmer dès maintenant ses couleurs et démontrer, à l'instar d'autres pays et de façon non équivoque, qu'il accepte volontiers la mondialisation des marchés, mais pas au prix de sa propre sécurité alimentaire. Ce message, entendu dans le monde entier, sera important. Il offrira une ligne claire aux prochains gouvernements canadiens lors de futures négociations commerciales.

L'autre projet de loi, le C-208, est tout aussi important. Depuis nombre d'années, le Parlement canadien est interpellé pour corriger l'iniquité fiscale envers les familles agricoles qui transfèrent leur entreprise à la relève familiale. Comme vous le savez, le cadre fiscal canadien fait actuellement en sorte qu'il est plus avantageux pour un cédant de vendre son entreprise agricole à un tiers qu'à un membre de sa famille. C'est inacceptable. En effet, lorsqu'il vend à un membre de sa famille, il ne bénéficie pas des mêmes exonérations fiscales que lors de la vente à un tiers.

Le projet de loi C-208, déposé en février 2020 par le député conservateur Larry Maguire, vise justement à corriger cette iniquité. L'appui de votre formation politique à ce projet de législation, qui est en examen en comité, est déterminant non seulement pour assurer un avenir à la relève agricole canadienne, mais aussi pour favoriser un accès continu à des aliments de qualité à la hauteur des attentes légitimes des consommateurs du pays.



Nous vous interpellons sur ces deux projets de loi importants pour la classe agricole canadienne et l'avenir de notre sécurité alimentaire. La gestion de l'offre est un pilier fondamental du cadre stratégique agricole canadien. Et la relève agricole est notre avenir alimentaire. Nous ne comprendrions pas que vous ne donniez suite à ces deux projets de loi.

En espérant que vous reconnaîtrez l'importance d'adopter ces deux législations d'ici la fin de la session parlementaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, Messieurs les Chefs de parti, l'expression de notre considération distinguée.

Le président général,

Marcel Groleau

c. c. M. François Legault, premier ministre du Québec

